

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 28 janvier 2009, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Reconduction du Comité de discipline facultaire

Résolution CFSPD-2008-2009-395

ATTENDU la mise en vigueur le 8 janvier 2009 du Règlement sur les infractions de nature académique;

ATTENDU que le Règlement sur les infractions académiques prévoit la formation d'un Comité de discipline facultaire (article 7.2);

ATTENDU l'opportunité de maintenir en vigueur ce comité et les membres qui y ont été désignés jusqu'à l'adoption d'un Règlement facultaire sur les infractions académiques;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Samir Moukal, appuyé par madame Louise Champagne que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECONDUISE le Comité de discipline facultaire nommé en vertu de l'article 4.6 du Règlement de régie interne de la Faculté jusqu'à l'adoption d'un

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 28 janvier 2009

René Côté
Doyen